

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 267

présenté par

M. Aubert, M. Fasquelle, M. Sordi, M. Straumann, M. Albarello, Mme Duby-Muller, M. Foulon,
M. Dhuicq, M. Le Fur, M. Frédéric Lefebvre, Mme Fort, M. Morel-A-L'Huissier,
M. Olivier Marleix, M. Cinieri, M. Heinrich, M. Hetzel, M. Martin-Lalande, M. Vitel et
M. Gandolfi-Scheit

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« sous maîtrise d'ouvrage de l'État, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales »,

les mots :

« , travaux, installations et aménagements sous maîtrise d'ouvrage publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'uniformiser le périmètre d'application de l'article 4 en étendant au II (comme c'est déjà le cas au I), le principe d'exemplarité publique aux « travaux, installations et aménagements ». Limiter cette disposition aux seules nouvelles constructions est trop restrictif et peut entraîner des incertitudes sur le périmètre d'application.